

RAPPORT SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES EN PROVENANCE D'AFRIQUE

1. Introduction

La pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et les coûts croissants liés au changement climatique et aux défis environnementaux ont eu un impact particulièrement dévastateur sur les économies en développement, soulignant le besoin crucial de répondre au déficit de financement. La capacité à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) reste fragile lorsque les flux financiers illicites (FFI) continuent de drainer les ressources nécessaires au respect des droits de l'homme et à la poursuite du développement durable. La mobilisation des ressources nationales, le recouvrement des avoirs et la réduction des FFI sont plus que jamais essentiels. Les capacités des gouvernements à lever des ressources par le biais de la restitution des actifs seront fondamentales pour sauver l'Agenda 2030.

L'Agenda 2030 identifie la réduction des FFI comme un domaine prioritaire, comme le reflète la cible 16.4: "d'ici à 2030, réduire sensiblement les flux financiers illicites et les mouvements d'armes, renforcer le recouvrement et la restitution des avoirs volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée". Cette cible est essentielle pour le financement des efforts visant à atteindre les ODD. Les FFI ont également été identifiés comme une priorité mondiale dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (Nations Unies, 2015) sur le financement du développement, qui invite à redoubler d'efforts pour les faire baisser de façon substantielle, en vue de les éliminer à terme.

L'année 2015 a été marquée par la publication d'un rapport historique du Groupe de haut niveau de l'Union africaine (UA) - Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur les FFI en provenance d'Afrique (le Panel Mbeki). Ce rapport (Nations Unies. Commission économique pour l'Afrique, 2015), qui a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains, a évalué le volume et les sources des FFI en provenance d'Afrique. Il montre que le facteur moteur le plus critique dans la lutte pour mettre fin aux FFI est la volonté politique des gouvernements, en plus de la capacité technique. Le rapport indique fermement la nécessité d'agir tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. L'utilisation du terme par les chefs d'État et de gouvernement africains sur la scène mondiale a contribué à faciliter une plus large diffusion du concept.

Le rapport du Panel Mbeki montre que les FFI affaiblissent les institutions de l'État en encourageant la corruption et sapent le principe de l'État de droit ainsi que le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Ces répercussions ont des effets particulièrement désastreux sur les personnes les plus vulnérables. Le rapport sur le développement économique en Afrique (EDAR) de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2020) a révélé que certains pays où les FFI sont élevés dépensent en moyenne 25 % de moins pour la santé et 58 % de moins pour l'éducation que les pays où les FFI sont faibles. En érodant l'assiette fiscale et en décourageant les investissements publics et privés, ils entravent la transformation structurelle, la croissance économique et le développement durable.

Malgré leur importance, les données relatives à l'indicateur 16.4.1, " valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants ", ne sont pas encore communiquées dans le cadre des indicateurs des ODD

(Nations Unies, 2017b). Le monde a besoin de statistiques comparables et fiables sur les FFI pour faire la lumière sur les activités, les secteurs et les canaux les plus exposés aux financements illicites, en indiquant les domaines où des actions doivent être entreprises en priorité pour endiguer ces flux.

Après des efforts mondiaux intensifs de la part de la CNUCED, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), d'experts des États membres et des organisations internationales, il existe désormais des concepts convenus au niveau mondial pour mesurer les FFI en tant qu'indicateur 16.4.1 des ODD. Ils ont été adoptés par tous les États membres représentés au sein du Groupe d'experts interinstitutionnel sur les indicateurs des ODD (IAEG-SDG) et de la Commission de statistique des Nations Unies, ainsi qu'approuvés au niveau politique par le groupe d'experts du Panel FACTI (Nations Unies, 2021) et le Groupe V des commissions régionales des Nations Unies sur le financement du développement à l'ère du COVID-19 (Nations Unies, 2020). Des méthodes sélectionnées pour mesurer différents types de FFI ont été testées à titre pilote entre 2018 et 2022 par 22 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, contribuant à affiner les méthodes mondiales de mesure des FFI et à rendre compte de l'ODD 16.4.1.

Ce rapport présente les travaux visant à renforcer les capacités statistiques des pays africains à mesurer les FFI fiscaux et commerciaux dans le cadre du projet du Compte de développement des Nations Unies (UNDA) intitulé "Définir, estimer et diffuser les statistiques sur les flux financiers illicites en Afrique". La coopération étroite des co-responsables de l'indicateur 16.4.1 des ODD, la CNUCED et l'ONUDC, a également permis à d'autres pays de bénéficier de leur soutien méthodologique en dehors de la portée directe de ce projet : l'Égypte dans le cadre du projet de Cadre de financement national intégré (INFF), le Kirghizistan et l'Ouzbékistan dans le cadre du projet UNDA "Statistiques et données pour la mesure des flux financiers illicites dans la région Asie-Pacifique" coordonné par l'ONUDC et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

2. Concepts développés et convenus

La CNUCED et l'ONUDC, en tant que gardiens de l'indicateur 16.4.1 des ODD confié par l'Assemblée générale, ont dirigé les travaux méthodologiques mondiaux visant à élaborer des définitions et des méthodes statistiques pour mesurer les FFI dans le but de soutenir les États membres à suivre les progrès accomplis vers la cible 16.4. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale (Nations unies, 2017a) visant à garantir l'engagement auprès des autorités statistiques nationales, la CNUCED et l'ONUDC ont créé en janvier 2019 un groupe de travail sur la mesure statistique des FFI, auquel participent des experts des instituts nationaux de statistique (INS), des cellules de renseignement financier, des autorités fiscales, des universités, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et d'autres experts des FFI.

À la suite de ces travaux, et aux fins de l'indicateur des ODD, le [*Cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites*](#) (CNUCED et ONUDC, 2020) a intégré les concepts et normes approuvés par l'IAEG-SDG, tels que désignés par la Commission de statistique des Nations Unies, et ont approuvé ces concepts dans une proposition méthodologique en octobre 2019. La proposition méthodologique a reclassé l'indicateur 16.4.1 du niveau 3, indiquant qu'aucune méthodologie ou norme établie au niveau international n'est disponible pour l'indicateur, mais qu'elles sont (ou seront) développées ou testées, au niveau 2, ce qui signifie que l'indicateur est conceptuellement clair, qu'il est basé sur des normes établies au niveau international, mais que les données ne sont pas encore

disponibles dans les pays. En outre, le Cadre a été approuvé par les États membres et les organisations internationales lors de la 53e session de la Commission de statistique des Nations unies (CSNU, 2022) en mars 2022.

Il existe désormais une définition mondialement reconnue des FFI, qui sont définis comme des " *flux financiers dont l'origine le transfert ou l'utilisation sont illicites, qui reflètent un échange de valeurs et qui traversent les frontières d'un pays*" (CNUCED et ONUDC, 2020). Le Cadre identifie quatre grands types d'activités : (1) pratiques fiscales et commerciales illicites, (2) marchés illégaux, (3) corruption et (4) financement de l'exploitation et du terrorisme. Selon cette typologie, les quatre principales catégories de FFI sont décrites comme suit:

1. **FFI fiscaux et commerciaux illicites.** Ceux-ci comprennent les pratiques illicites des personnes morales, ainsi que les dispositifs et personnes physiques ayant pour objectif de dissimuler des revenus et de réduire la charge fiscale en se soustrayant aux contrôles et aux réglementations. Cette catégorie peut être divisée en deux composantes :
 - FFI provenant de pratiques commerciales et fiscales illégales. Il s'agit notamment de pratiques illégales telles que les infractions relatives aux tarifs, aux droits et aux recettes, l'évasion fiscale, les délits d'entreprise, la manipulation des marchés et d'autres pratiques spécifiques. Certaines activités non observées, cachées ou faisant partie de ce que l'on appelle l'économie parallèle, l'économie souterraine ou l'économie informelle peuvent également générer des FFI. Les activités connexes incluses dans la classification internationale du crime à des fins statistiques (CCIS) comprennent l'évasion fiscale, les infractions liées aux tarifs, aux droits et aux recettes, les infractions liées à la concurrence, à l'importation et à l'exportation, aux investissements ou aux actions, les actes contre les réglementations, les restrictions ou les embargos commerciaux.
 - FFI issus de l'évitement fiscal agressif. Les flux illicites peuvent également être générés à partir d'activités économiques légales par ce que l'on appelle parfois l'évitement fiscal dommageable ou agressif (voir l'encadré 1 pour plus de détails sur la distinction entre flux illicites légaux et illégaux). L'évitement fiscal agressif peut prendre diverses formes, telles que la manipulation des prix de transfert, la localisation stratégique de la dette et de la propriété intellectuelle, la recherche de clauses de convention fiscale et l'utilisation d'instruments et d'entités hybrides. Aux fins de la mesure de l'indicateur, ces flux doivent être considérés avec attention, car ils découlent généralement de transactions commerciales licites et seule la partie illicite des flux transfrontaliers appartient au champ des FFI.
2. **FFI issus des marchés illégaux.** Il s'agit notamment du commerce de biens et de services illicites, lorsque les flux d'argent générés traversent les frontières nationales. Ces processus impliquent souvent un certain degré d'organisation criminelle visant à créer du profit. Ils comprennent tout type de trafic illégal de biens, comme les drogues et les armes à feu, ou de services, comme le trafic de migrants. Les FFI sont générés par les flux liés au commerce international de biens et de services illicites, ainsi que par les flux transfrontaliers provenant de la gestion des revenus illicites issus de ces activités.
3. **Les FFI issus de la corruption.** La Convention des Nations Unies contre la corruption (ONUDC, 2004) établit les actes considérés comme de la corruption, qui sont définis de manière

cohérente dans la CIEC. Il s'agit notamment des pots-de-vin, du détournement de fonds, de l'abus de fonctions, du trafic d'influence, de l'enrichissement illicite et d'autres actes. Lorsque les retombées économiques de ces actes génèrent directement ou indirectement des flux transfrontaliers, ils sont considérés comme des FFI.

- 4. FFI issus des activités de type exploitation et du financement de la criminalité et du terrorisme.** Les activités de type exploitation sont des activités illégales qui impliquent le transfert forcé et/ou involontaire de ressources économiques entre deux acteurs. Les exemples incluent l'esclavage et l'exploitation, l'extorsion, la traite des personnes et le kidnapping. En outre, le financement du terrorisme et le financement du crime sont des transferts illicites et volontaires de fonds entre deux acteurs dans le but de financer des actions criminelles ou terroristes. Lorsque les flux financiers correspondants traversent les frontières nationales, ils constituent des FFI.

Une distinction importante est faite, pour éviter les doubles comptages et établir un lien avec le système de comptabilité nationale (SCN), entre deux étapes différentes conduisant aux FFI:

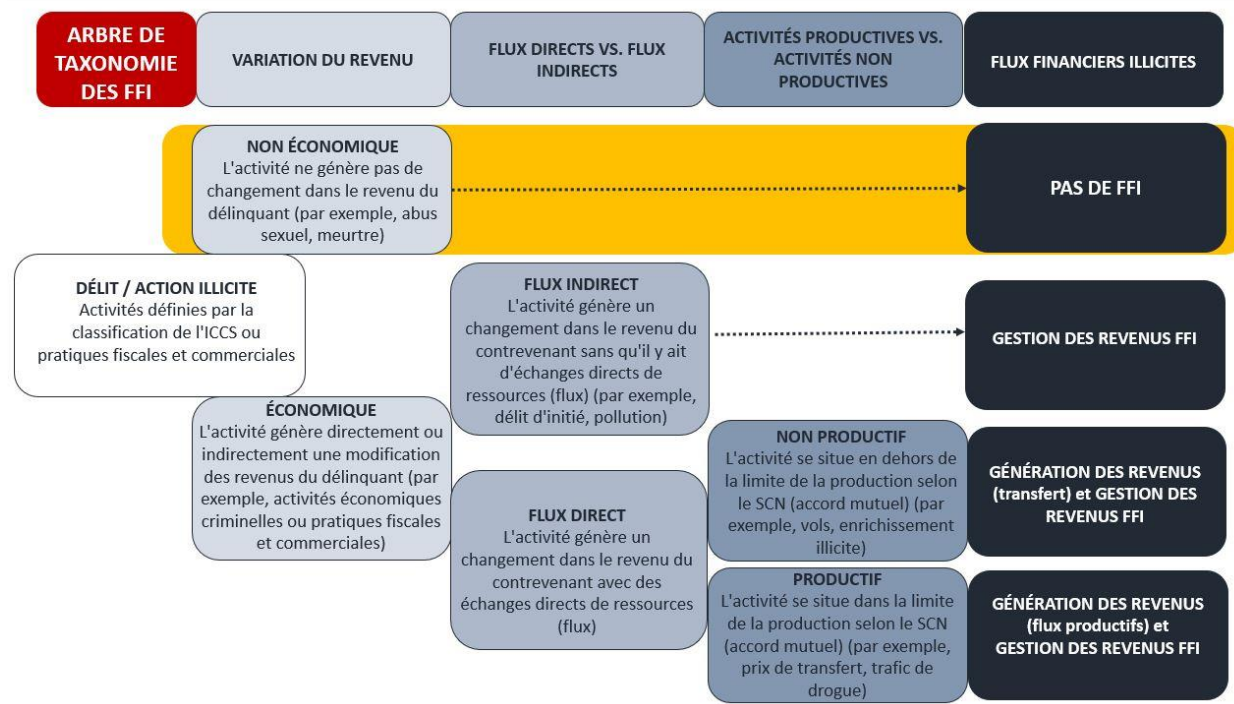
- 1. FFI liés à la génération de revenus,** c'est-à-dire l'ensemble des transactions transfrontalières qui sont effectuées dans le cadre de la production de biens et services illicites ou l'ensemble des opérations transfrontalières qui génèrent directement des revenus illicites pour un acteur au cours d'une activité illicite non productive. Les FFI entrants ou sortants se forment lorsque l'opération en question est effectuée au-delà d'une frontière.
- 2. FFI liés à la gestion de revenus,** c'est-à-dire l'ensemble des transactions transfrontalières mises au point pour utiliser des revenus (illicites) afin d'investir dans des actifs financiers et non financiers (légaux ou illicites) ou pour la consommation de biens et services (légaux ou illégaux). S'il est dépensé à l'étranger, l'opération est un FFI sortant. S'il découle d'une activité illicite en dehors d'une juridiction mais est dépensé dans la juridiction nationale, il s'agit alors de FFI entrant.

Les FFI doivent être répertoriés à l'aide d'une classification statistique discrète, exhaustive et mutuellement exclusive, alignée sur les cadres et principes statistiques existants. L'ICCS (ONUDC, 2015) est un bon point de départ pour identifier les activités susceptibles de générer des FFI. L'ICCS ne couvre pas toutes les activités fiscales et commerciales susceptibles de générer des FFI, par exemple les FFI liés à l'évitement fiscal agressif. Par conséquent, la classification des FFI doit être plus large. Une classification plus exhaustive est en cours d'élaboration, où chaque activité est analysée en tenant compte de trois aspects:

- Changement de revenu : que l'activité soit économique (générant directement ou indirectement un changement de revenu) ou non économique ;
- Flux directs ou indirects : activité générant une variation de revenus avec ou sans échange direct de ressources ;
- Activités productives ou non productives : relevant ou non du domaine de la production tel que défini dans le SCN.

Une telle taxonomie (voir la figure 1) permet de déterminer non seulement si chaque activité génère des FFI, mais aussi dans quelle mesure, c'est-à-dire la génération de revenus ou la gestion des revenus, ce qui permet d'orienter la mesure des FFI.

Schéma 1. Schéma de référence pour la taxonomie des FFI



Source : (CNUCED, 2022a)

3. Méthodes statistiques testées à titre pilote

Les FFI sont délibérément cachés et, comme ils prennent de nombreuses formes et utilisent des canaux variés, leur mesure est un défi tant sur le plan conceptuel que pratique. La CNUCED et l'ONUDC proposent donc différentes méthodes pour mesurer les différents types de FFI. Les difficultés de mesure diffèrent également d'un pays à l'autre, en fonction des principaux types de FFI affectant le pays, de la disponibilité des données, des mandats des institutions nationales, de la capacité statistique et des priorités politiques nationales. Ainsi, il est suggéré de sélectionner une série de méthodes permettant des solutions spécifiques à chaque pays et une application flexible de celles qui sont les plus appropriées dans chaque pays.

En mai 2021, les [Directives méthodologiques pour mesurer les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux](#) (CNUCED, 2021) ont été publiées pour des essais pilotes. Elles identifient une série de méthodes permettant de mesurer les principaux types de FFI fiscaux et commerciaux pour des essais pilotes. Les directives donnent la préférence à une mesure ascendante et directe des FFI, basée sur l'utilisation de toutes les micros données dont disposent les autorités nationales.

Les *directives méthodologiques* s'adressent aux autorités statistiques et aux autres autorités nationales ayant pour mandat de collecter des données détaillées et d'y accéder. Les micros données dont disposent les autorités nationales permettent d'établir des estimations plus fiables. Cependant, des méthodes plus simples sont proposées en parallèle avec d'autres plus sophistiquées pour permettre l'estimation des FFI

même lorsque moins de données sont disponibles. Les directives de la CNUCED proposent deux méthodes pour chacun des trois principaux types de FFI fiscaux et commerciaux:

- 1. Fausse facturation commerciale par les entités.**
 - Méthode n°1 - Méthode du pays partenaire Plus.
 - Méthode n°2 - Méthode de filtrage des prix Plus.
- 2. Évitement fiscal agressif ou transfert de bénéfices par les groupes d'entreprises multinationales (EMN).**
 - Méthode n°3 - Distribution mondiale des bénéfices des EMN et des impôts sur les sociétés.
 - Méthode n° 4 - Transfert des bénéfices des EMN vs non EMN comparables
- 3. Transfert de richesse par les particuliers afin d'échapper à l'impôt.**
 - Méthode n°5 - Indicateur de flux d'avoirs offshore non déclarés.
 - Méthode n°6 - Flux de patrimoine financiers offshore par pays.

La méthode du pays partenaire Plus (méthode #1) examine les divergences bilatérales dans les flux commerciaux déclarés, c'est-à-dire que ce que le pays A déclare comme étant ses importations en provenance du pays B est comparé aux exportations du pays B vers le pays A. Le défi des causes nombreuses et variées de ces divergences, telles que l'évaluation et l'attribution au pays partenaire, mais aussi les systèmes commerciaux en place entre autres, est abordé étape par étape dans la méthode afin d'identifier le montant des asymétries à imputer au FFI. Cette approche est rendue possible par l'exploitation des données détaillées sur les flux commerciaux disponibles dans le système statistique national auprès des autorités douanières des partenaires nationaux et bilatéraux.

La méthode de filtrage des prix Plus (méthode n°2) s'appuie sur l'identification des transactions à prix anormaux dans le commerce international en concevant d'abord le filtre des prix, puis en identifiant les transactions à prix anormaux, afin d'identifier les signes de FFI. La méthode utilise des micros données granulaires au niveau des transactions et ne s'appuie pas sur les données de transaction des partenaires. Les limites et les incertitudes de la méthode sont partiellement compensées par l'implication d'experts douaniers nationaux.

La distribution mondiale des bénéfices des EMN et des impôts sur les sociétés (méthode n°3) examine la distribution des bénéfices d'une EMN entre ses unités au niveau mondial et établit un lien avec les taux d'imposition (effectifs) des sociétés correspondantes ainsi qu'avec l'activité économique sous-jacente d'une unité particulière. Elle part du principe qu'une unité EMN est susceptible de transférer ses bénéfices hors du pays si le régime fiscal d'une autre unité induit un taux d'imposition inférieur. Selon la disponibilité des données, l'utilisation de micro données au niveau de l'unité peut produire les estimations les plus fiables du transfert de bénéfices par les EMN.

Le transfert de bénéfices des EMN par rapport aux non EMN comparables (méthode n°4) compare les unités appartenant à des EMN avec des unités nationales comparables (non EMN) afin d'identifier les comportements susceptibles d'échapper à l'impôt, puis de déterminer le montant des bénéfices transférés comme mesure des FFI. La méthode est basée sur les micros données des statistiques sur les entreprises dont disposent les autorités statistiques de nombreux pays, bien qu'elle puisse être difficile à mettre en œuvre dans les petites économies où le nombre d'entreprises est plus faible.

L'indicateur des flux d'avoirs offshore non déclarés (méthode n° 5) examine les avoirs offshore non déclarés, essentiellement en comparant ce qui a été déclaré par les citoyens d'un pays A et ce que les données communiquées au niveau international disent de ces avoirs détenus à l'étranger par les citoyens du pays A. Des hypothèses sont nécessaires pour transformer les mesures de stock en mesures de flux afin d'approximer les FFI sortants pour un pays. Les besoins en données de cette méthode sont importants.

Les flux de patrimoine financier offshore par pays (méthode n°6) ont pour point de départ le déséquilibre mondial entre les passifs et les actifs des portefeuilles internationaux, identifiant ainsi le patrimoine financier offshore mondial. Celui-ci est ensuite ventilé par pays propriétaire et par centre financier international, et enfin, en supposant le taux de non-conformité sur le patrimoine offshore pour identifier le niveau des flux illicites. Une fois de plus, la transformation du stock en mesure de flux est nécessaire et, comme pour la méthode précédente, la (non)disponibilité des données constitue également un défi important.

Les méthodes ci-dessus sont classées par niveau, ce qui permet aux États membres de faire preuve de latitude et de choisir une méthode réalisable. Une classification à trois niveaux est proposée, le niveau 1 étant la méthode privilégiée en fonction de la solidité de la méthodologie, des exigences en matière de données et de la qualité attendue des estimations. Le niveau 2 est proposé comme option de repli si la méthode du niveau 1 ne peut être appliquée. Si aucune des deux n'est applicable, une méthode de niveau 3 pourrait être utilisée. Les résultats génériques de l'exercice de classification des six méthodes suggérées sont présentés dans le tableau 1. Des informations plus détaillées sont disponibles dans les *Directives méthodologiques* (CNUCED, 2021).

Tableau 1. Classification par niveau des méthodes suggérées

Groupe	Méthode	Solidité	Données de base	Résultats	Total	Classification
Fausse facturation commerciale par les entités	#1 Méthode du pays partenaire (PCM+)	11	11	12	34	2
	#2 Méthode de filtrage des prix (PFM+)	14	15	15	44	1
Évitement fiscal agressif ou transfert de bénéfices par les multinationales	#3 Répartition mondiale des bénéfices des multinationales et des impôts sur les sociétés	12	8	9	29	3
	#4 EMN vs non-EMN comparables	13	14	14	41	1
Transfert de richesse en vue d'échapper aux impôts par les particuliers	#5 Indicateur de flux d'avoirs offshore non déclarés	9	10	10	29	3
	#6 Flux de patrimoine financier offshore par pays	8	9	10	27	3

Source: (CNUCED, 2021)

L'ONUDC a développé et continue d'améliorer les méthodes de lutte contre les FFI provenant d'activités criminelles, telles que le trafic de migrants, le trafic de drogues, l'exploitation minière illégale, le trafic

d'espèces sauvages et la corruption, en fournissant des conseils et un soutien d'experts aux autorités nationales qui entreprennent des mesures. Les directives, testées pour le trafic illicite de migrants, la traite des personnes, le trafic d'espèces sauvages et le trafic de stupéfiants, englobent la cartographie des sources de données, la rationalisation des processus de collecte de données et la définition de stratégies de collecte de données, la réalisation d'exercices pratiques et le guidage des institutions dans leurs travaux de collecte de données. L'approche adoptée par la CNUCED et l'ONUDC tient compte de la nature multidimensionnelle des FFI, identifie les principaux types de FFI à mesurer et établit un cadre conforme aux définitions, classifications et méthodologies statistiques existantes, en particulier au SCN et à la balance des paiements (BdP). Les organismes dépositaires continuent de travailler à l'élaboration d'une classification exhaustive des FFI et à la conception de méthodes permettant d'agrèger les différents types de FFI en un indicateur unique sur les FFI, en vue de mesurer et de rendre compte de l'indicateur 16.4.1 des ODD.

Un élément important du développement et de l'affinement des directives méthodologiques pour mesurer les FFI, tant du côté criminel que fiscal et commercial, est l'essai pilote des méthodologies proposées et des outils connexes. Les études pilotes se concentrent d'abord sur les types de FFI qui sont les plus importants dans un pays et pour lesquels des données sont disponibles. La couverture des différents FFI sera améliorée progressivement, parallèlement à l'amélioration des données. Une série d'études pilotes ont été menées avec des partenaires, l'ONUDC et les Commissions régionales des Nations Unies concernées, dans 22 pays à ce jour. Les études pilotes ont fourni ou continuent de fournir des informations essentielles pour affiner les méthodes statistiques de mesure des FFI, soit en termes de modification de l'approche méthodologique (par exemple, en raison du manque de fiabilité des informations quantitatives dans les statistiques commerciales, la procédure de pondération de la fiabilité proposée pour la Méthode des pays partenaires Plus sur la fausse facturation commerciale s'est avérée en partie irréalisable), soit en proposant des voies alternatives (par exemple, l'inspection des flux de transferts de fonds), soit en spécifiant clairement les adaptations nationales dans l'application des méthodes. D'autres améliorations sont attendues après la fin des tests pilotes actuels, vers la fin de 2022.

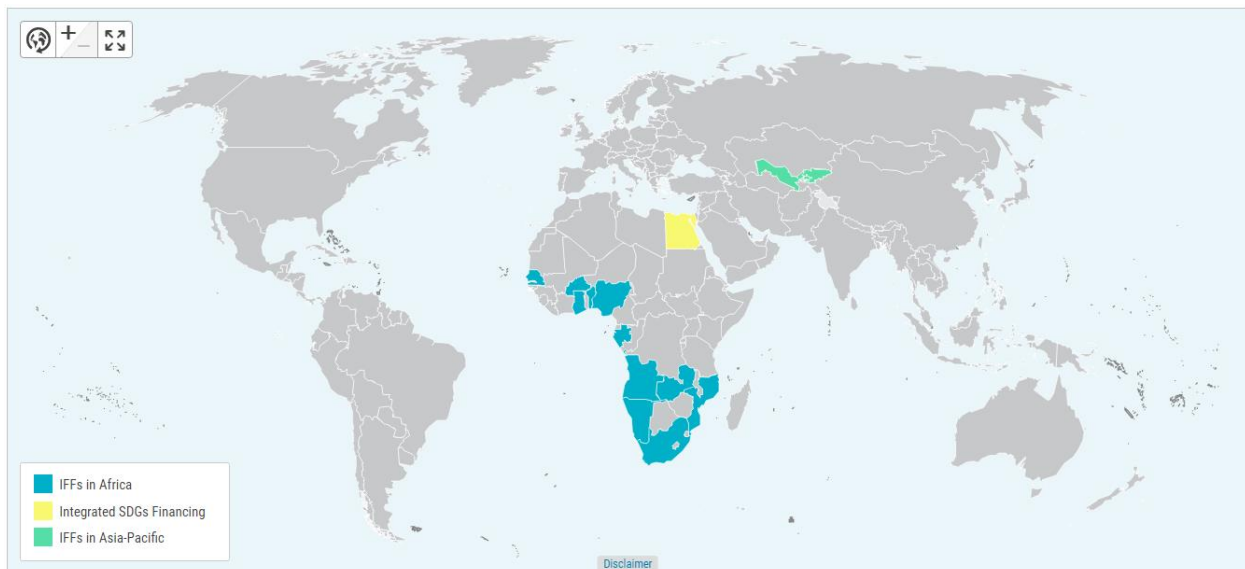
Les premiers pilotes menés en Amérique latine entre 2018 et 2020, par l'ONUDC, montrent la voie à suivre pour les autres pays. Dans les premiers pilotes, la Colombie, le Pérou, l'Équateur et le Mexique ont mesuré les FFI provenant de marchés illégaux sélectionnés, tels que le trafic de drogues et le trafic de migrants. Les estimations au Mexique, par exemple, montrent qu'un flux de FFI équivalent à environ 12 milliards de dollars a été généré annuellement par les activités de trafic de drogues menées entre 2015 et 2018.

De la même manière, les FFI entrants provenant du trafic de cocaïne ont été estimés pour le Pérou (1,48 milliard de dollars par an entre 2015 et 2017) et la Colombie (fourchette : 1,5 milliard de dollars - 10,2 milliards de dollars pour 2019). Le trafic de migrants aurait plutôt généré une moyenne annuelle de 1,1 milliard de dollars de FFI entrants pour le Mexique et 13,6 millions de dollars de FFI sortants pour l'Équateur (données 2016-2018). Les pilotes ont également abordé la mesure des FFI provenant de l'extraction illégale d'or et de la traite des personnes, même si les données dans ces cas ne permettaient pas une estimation suffisamment robuste.

Les directives méthodologiques fiscales et commerciales relatives aux FFI ont été ou sont en train d'être testées dans 14 pays d'Afrique et d'Asie (voir illustration n°2):

- Le projet du Compte de développement des Nations Unies sur la définition, l'estimation et la diffusion de statistiques sur les flux financiers illicites en Afrique, regroupe onze pays et est codirigé par la CEA;
- Le soutien du Fonds commun des Nations Unies sur le financement intégré des ODD en collaboration avec l'Egypte et,
- Le projet du compte de développement des Nations Unies sur les statistiques et les données pour mesurer les flux financiers illicites dans la région Asie-Pacifique dont deux pays mesurent les FFI fiscaux et commerciaux (et quatre pays évaluant les FFI liés au crime). Ce projet est mis en œuvre avec la CESAP et l'ONUDC.

Illustration n°2. Pays pionniers dans la mesure des FFI fiscaux et commerciaux, par projet



Source: (CNUCED, 2022b)

4. Processus des études pilotes

Pour être efficaces, les politiques visant à endiguer les FFI nécessitent des statistiques fiables et granulaires sur ces derniers, adaptées aux circonstances nationales. La partie III des directives méthodologiques (CNUCED, 2021) fournit des recommandations concrètes et opérationnelles aux autorités statistiques nationales, aux INS et aux autres compileurs de statistiques officielles pour la mesure des FFI fiscaux et commerciaux. Elle fournit des conseils sur les mesures à prendre pour commencer à compiler des estimations sur ces derniers.

Tout d'abord, elle suggère de prendre en compte les circonstances nationales, les besoins d'information et les types de FFI les plus importants. Ces éléments peuvent également aider à identifier les parties prenantes pertinentes, car il est important de dresser une carte du système national des autorités compétentes afin d'organiser la collaboration nécessaire pour mesurer les FFI. Il peut être tout aussi utile d'identifier les autorités et les parties prenantes pertinentes avant de procéder à une évaluation du

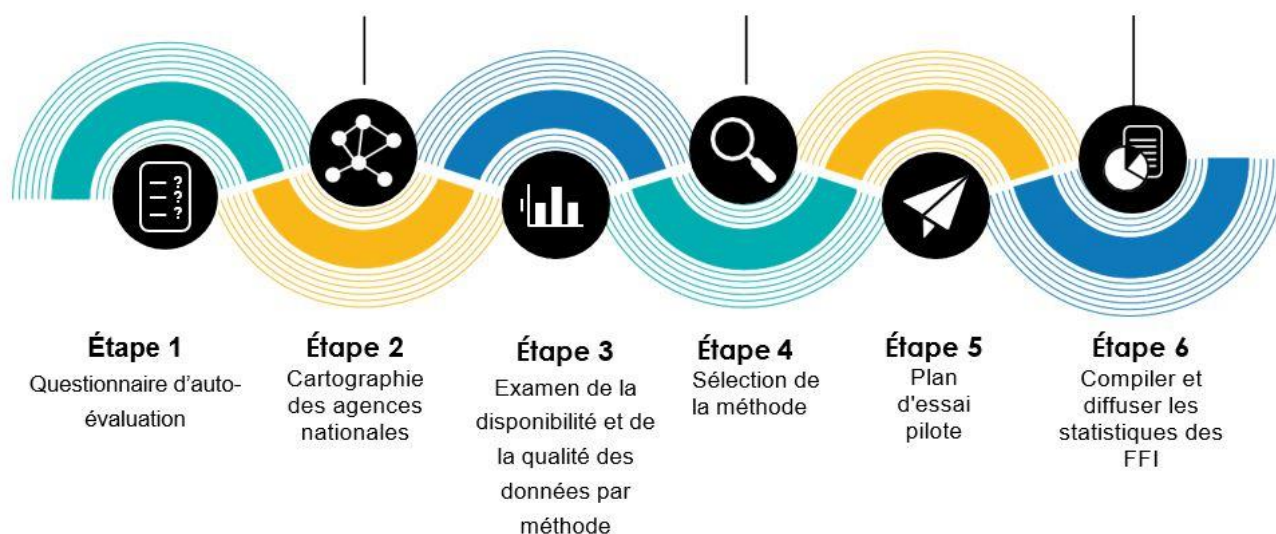
risque de FFI, afin de recueillir leur avis sur l'évaluation dès le départ. Ces étapes pourraient être inversées, entrelacées ou traitées par itérations.

Cela permet d'examiner la disponibilité des données et de sélectionner les sources de données entre les agences afin de capturer les types les plus importants de FFI fiscaux et commerciaux. Une classification par niveau des méthodes tient compte de la configuration et des capacités nationales, des sources de données existantes et des méthodes connexes utilisées dans les statistiques officielles, des cadres juridiques et réglementaires, ainsi que d'autres critères. Cela guide la sélection de la méthode de mesure des FFI. Souvent, une définition opérationnelle des FFI est nécessaire pour répondre aux besoins nationaux en matière de données et garantir la faisabilité compte tenu des données, de la méthodologie et des capacités disponibles.

La définition est influencée par les méthodes utilisées (là encore, l'inverse est également vrai, ces processus étant entrelacés, fonctionnant en parallèle et/ou par itérations). La compilation et la diffusion des statistiques sur les FFI requièrent une certaine réflexion en raison des exigences des rapports sur les ODD. Enfin, nous donnons une liste de recommandations pratiques aux INS dans leur travail de coordination et/ou de compilation des FFI fiscaux et commerciaux. Ces étapes sont présentées dans l'illustration n° 3 et développées ci-dessous.

Le processus de mesure

Illustration° 1. Présentation schématique des étapes de la mesure des FFI



Source: CNUCED et Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Étape 1 : Questionnaire d'auto-évaluation afin de se préparer à la mesure des FFI

Comme les types et l'ampleur des flux financiers illicites diffèrent d'un pays à l'autre, il est essentiel d'évaluer la situation unique du pays avant d'entamer le processus de mesure. Une première étape utile consiste à effectuer une évaluation des risques liés aux FFI afin d'examiner les statistiques et les informations existantes pour bien comprendre la situation nationale. Ce type d'analyse est une première étape cruciale car elle met en évidence les priorités et les défis et permet à l'équipe du projet pilote d'adapter le processus de mesure aux besoins de ce pays particulier.

Étape 2 : Cartographie des agences nationales et de leurs rôles

Il est essentiel d'identifier et d'impliquer les institutions et agences nationales compétentes dans le processus de mesure afin de s'assurer que les bonnes qualifications techniques soient disponibles et qu'une variété de perspectives soient prises en compte. Les organisations peuvent comprendre l'autorité statistique nationale, les organes de décision, les organismes fiscaux et réglementaires, les centres de renseignement financier ou les services de renseignement et de sécurité, les autorités chargées de l'application de la loi et des poursuites judiciaires, les ministères des affaires étrangères et du commerce, les chambres de commerce, les partenaires internationaux et étrangers, les organisations non gouvernementales et le monde universitaire.

Étape 3 : Examen de la disponibilité et de la qualité des données par méthode

Cette étape consiste à déterminer les données disponibles et à en évaluer la qualité et l'utilité. Les flux financiers illicites étant de nature clandestine, l'accès à des données exactes est souvent un défi et doit être pris en compte lorsqu'on entreprend un processus de mesure statistique. La disponibilité des données détermine également quels flux peuvent être mesurés et quelles méthodes sont choisies, affectant ainsi les étapes suivantes du processus.

Étape 4 : Sélection de la méthode

La sélection d'une méthode est basée sur la disponibilité et la qualité des données dans un pays donné. Une évaluation par paliers est suggérée pour choisir la méthode la plus appropriée en fonction des circonstances nationales. Des fiches d'information sur les méthodes ont également été mises à disposition pour affiner le processus de sélection. Dans la mesure du possible, il est recommandé d'appliquer plus d'une méthode lors de l'estimation et de la mesure des flux financiers illicites afin de confirmer la fiabilité et la robustesse des résultats.

Étape 5 : Plan d'essai pilote et définition opérationnelle

L'autorité statistique nationale, avec la contribution d'experts et de parties prenantes, doit élaborer un plan d'essai pilote basé sur la situation spécifique du pays. Étant donné que mesurer tous les FFI d'un pays est une tâche quasi impossible, l'accent doit être mis sur l'identification des types de flux les plus répandus et les plus nuisibles et des besoins de données les plus cruciaux de ce pays particulier. Une définition opérationnelle est une description claire, concise et détaillée de ce qu'un indicateur tente de capturer.

Étape 6 : Compiler et diffuser les statistiques des FFI

Cette étape consiste à tester les méthodes de mesure choisies avec les données disponibles sur un ou deux aspects ou secteurs afin de produire des estimations initiales des flux. Grâce à l'itération et aux tests, le processus peut ensuite être affiné jusqu'à ce qu'il soit possible de réaliser une analyse approfondie et complète des flux financiers illicites au niveau du pays. Les estimations peuvent être partagées avec d'autres pays pilotes participants et publiées ultérieurement de manière claire et transparente au moment opportun.

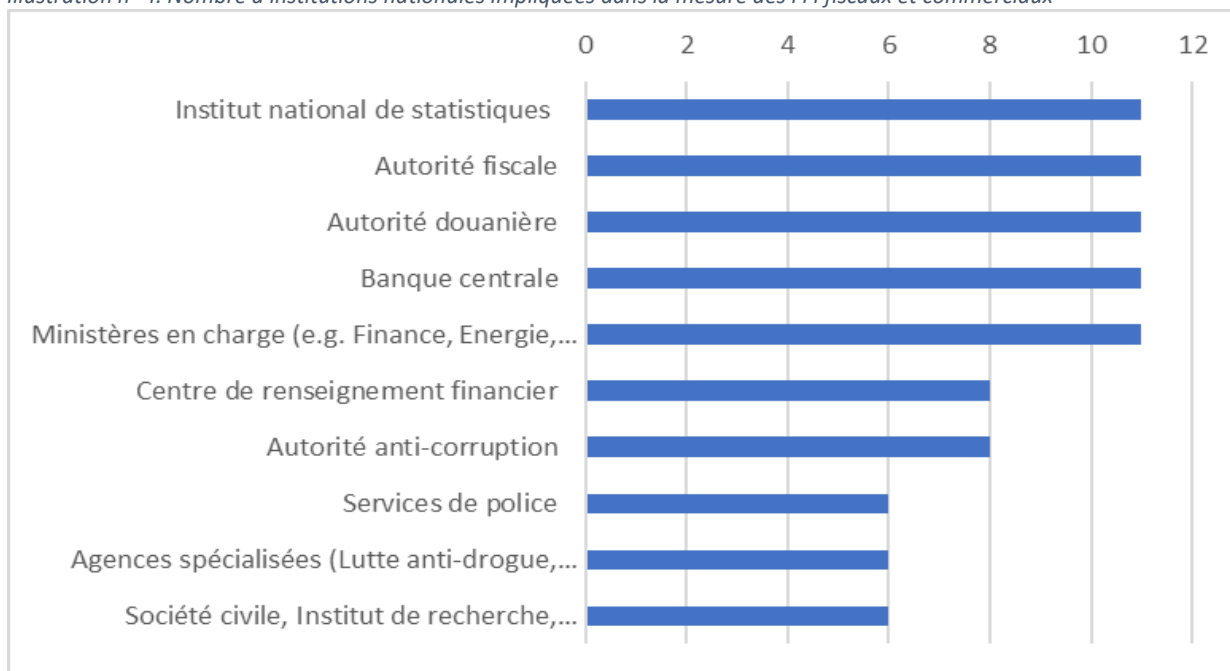
5. Résultats des projets pilotes

Des écosystèmes nationaux pour suivre les FFI

Comme indiqué précédemment, les méthodes de mesure des FFI fiscaux et commerciaux ont été testées par quatorze pays d'Afrique et d'Asie. Cette section se concentre sur les processus de test pilote dans onze pays africains dans le cadre du projet du Compte de développement des Nations Unies sur les FFI en Afrique (voir illustration n° 2), à savoir par l'Afrique du Sud, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, le Ghana, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, le Sénégal et la Zambie.

Chaque pays pionnier a formé un groupe de travail technique (GTT) composé des parties prenantes nationales concernées, que ce soit du point de vue des données, de l'expertise technique ou des connaissances pour lutter contre les FFI. Ces groupes inter-agences sont souvent composés de la banque centrale, du ministère des finances, des bureaux des recettes et des douanes, des autorités fiscales, des ministères concernés, des unités de renseignement financier, des organisations de la société civile (OSC), etc. Leur composition dépend de la configuration institutionnelle nationale. Les FFI laissent des traces dans de nombreux registres administratifs et statistiques. Les données éparpillées dans diverses institutions doivent être regroupées pour estimer les FFI. Pour garantir la fourniture d'informations objectives et neutres pour l'indicateur 16.4.1 des ODD sur les FFI, les rapports sur les indicateurs des ODD sont coordonnés par l'INS de chaque pays, conformément à la résolution A/RES/71/313 de l'Assemblée générale (Nations unies, 2017a) et aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (Nations unies, 2014). Le rôle de coordination de l'INS permet aux institutions nationales de se réunir et de collaborer de manière coordonnée pour compiler des statistiques complètes, fiables et de haute qualité sur les FFI. L'illustration n°4 reflète les institutions impliquées dans les mesures pilotes des FFI.

Illustration n° 4. Nombre d'institutions nationales impliquées dans la mesure des FFI fiscaux et commerciaux



Source : CNUCED et CEA

Disponibilité des données

Les systèmes statistiques nationaux disposent déjà de certaines des données nécessaires à la mesure des FFI, mais ces données sont éparpillées entre plusieurs autorités et domaines. Par exemple, les comptes nationaux existants et les statistiques de la balance des paiements renferment des estimations des activités économiques illégales et de l'économie non observée ; ils constituent un bon point de départ pour la mesure des FFI. Des données pertinentes peuvent être détenues par la police, les ministères et conseils de la justice, les unités de renseignement financier et d'autres agences gouvernementales qui collectent des informations sur les saisies et les infractions pénales. En outre, les autorités fiscales collectent des données pertinentes pour évaluer l'écart fiscal, et elles échangent des données de déclaration pays par pays sur les entreprises multinationales. Les données des douanes et les statistiques sur le commerce international des biens et des services fournissent des informations utiles sur les FFI commerciaux.

Plus de 60 % des INS rassemblent des données pertinentes sur les activités souterraines, illégales et informelles en utilisant des enquêtes, des sources administratives, des statistiques miroir, des études internationales et des évaluations d'experts (FMI, 2018). Si ces activités sont en grande partie domestiques, nombre d'entre elles génèrent également des flux transfrontaliers. Il existe également des collectes de données systématiques sur la criminalité et les FFI connexes ; l'ONUDC, par exemple, compile des statistiques sur les drogues directement déclarées par les pays, notamment des données détaillées sur la demande, l'offre, les prix, les caractéristiques des drogues, les données sur les saisies, etc.

La compilation de statistiques sur les FFI nécessite l'accès à de nombreuses sources de données détenues par différentes autorités. Les banques centrales, les douanes, les autorités fiscales et les INS sont souvent les mieux placés pour collecter ces données et y accéder. Plusieurs bases de données mondiales contiennent également des données pertinentes pour la compilation des estimations des FFI, par exemple la [OECD country-by-country reporting data](#), [UNCTAD Global Transport Costs Dataset for International Trade](#), la base de données [United Nations Comtrade](#) et [the locational banking statistics by the Bank of International Settlements](#).

La mesure des FFI nécessite une collaboration étroite au sein du système statistique national ainsi qu'avec les fournisseurs de données administratives. La compilation de l'indicateur 16.4.1 des ODD est une activité technique et statistique qui doit être fondée sur des considérations statistiques uniquement, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (Nations unies, 2014). Les INS, en tant que point focal pour la coordination de la compilation des indicateurs des ODD, devraient diriger et coordonner les travaux visant à réunir les parties prenantes nécessaires pour mesurer les FFI.

Lors de l'événement de clôture à Addis Abeba, en juin 2022, les pays ont partagé leur expérience et les enseignements tirés concernant la cartographie des données, comme indiqué ci-dessous :

- Dans la plupart des pays, les données sur le commerce international sont disponibles au moins à un certain niveau de désagrégation, ce qui les rend appropriées principalement pour l'application de la méthode n° 1, tandis que les données sur le commerce au niveau des transactions sont parfois incomplètes, particulièrement en ce qui concerne les quantités, ne justifiant pas leur adéquation pour l'application de la méthode n° 2.

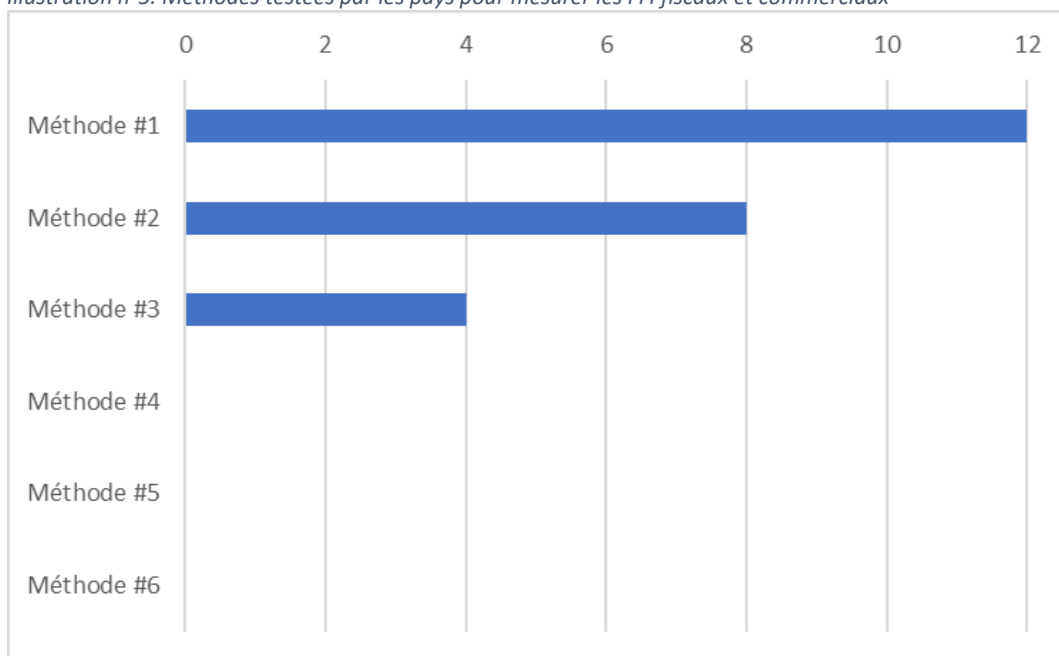
- L'accès aux données, tant au niveau national (douanes) qu'international (UN Comtrade) est un défi pour plusieurs pays, selon les structures en place dans ceux-ci.
- Les registres et les statistiques détaillées sur les entreprises sont rarement disponibles pour les unités des multinationales opérant dans les pays ; de plus, la liaison entre les différents registres nationaux et les bases de données statistiques est entravée dans plusieurs cas, ce qui rend l'application des méthodes n°3 et n°4 irréalisable.
- La disponibilité des données aux niveaux de granularité requis (généralement au niveau des micro données) pour plusieurs méthodes, notamment les méthodes n°2, n°3, n°5 et n°6, n'est pas accessible aux fonctionnaires chargés de mesurer les FFI dans de nombreux pays.
- L'échange de données et de statistiques au sein et entre les pays est pratiquement inexistant, ce qui perturbe de nombreux processus d'identification et de mesure des FFI.
- La confidentialité des données est également un défi qui affecte le travail de mesure. Des sous-comités au sein des GTT devraient être créés pour travailler sur les méthodes de mesure spécifiques, en fonction de l'endroit où se trouvent les données, ce qui permettrait de résoudre le problème de la confidentialité.
- Il n'existe pas de directives sur le nettoyage des données. En outre, il a été souligné que le nettoyage et l'analyse des données sont liés à la qualité de celles-ci et constituent un processus itératif et non linéaire. De plus, l'infrastructure et les capacités statistiques nationales dicteront ces processus intrinsèquement spécifiques à chaque pays.
- Il est important que les pays produisent des données complètes. Il est nécessaire qu'ils fassent davantage d'efforts pour améliorer leurs statistiques nationales en général, et les statistiques commerciales et douanières en particulier.

Types de FFI mesurés et méthodes testées

La CNUCED a invité les pays pionniers à tester une ou deux méthodes pour mesurer les FFI. Les 11 pays pionniers ont testé la méthode n° 1 - "Méthode du pays partenaire Plus" et 7 pays ont testé la méthode n° 2 - "Méthode de filtrage des prix Plus" pour mesurer la fausse facturation commerciale (voir Illustration n° 5). La sélection des méthodes est basée sur la disponibilité des données pour les institutions nationales. Trois pays ont testé la méthode n°3 pour mesurer l'évitement fiscal agressif des multinationales. La plupart des pays sont désireux de tester d'autres méthodes dans le cadre de leur suivi.

Les premiers résultats montrent que les méthodes sur l'évitement fiscal agressif par les EMN et la méthode sur l'évasion fiscale par les particuliers sont les méthodes les plus difficiles car elles nécessitent une meilleure disponibilité de données granulaires. En outre, des conditions économiques et de marché spécifiques peuvent limiter le choix des méthodes, comme certains secteurs importants (par exemple, l'exploitation minière) entièrement dominés par des entreprises multinationales, où aucune unité nationale n'a pu être identifiée pour former un groupe de contrôle. Tous les pays participants ont préparé des plans d'action nationaux pour guider les travaux futurs et le soutien des donateurs ; et le retour d'information aidera la CNUCED à affiner les directives méthodologiques pour une utilisation mondiale.

Illustration n°5. Méthodes testées par les pays pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux



Source : CNUCED et CEA

En outre, les pays pilotes ont fait part de leurs remarques sur l'utilisation des directives méthodologiques comme indiqué ci-dessous :

- Les directives méthodologiques, les méthodes et les concepts étaient clairs, utiles et ont contribué à la sensibilisation et à l'engagement des parties prenantes. Mais les directives devraient être plus pratiques, faciles d'utilisation et dans un format de volumes abrégés.
- Les méthodes devraient, dans la mesure du possible, être automatisées, ce qui permettrait aux fonctionnaires des douanes et des statistiques d'utiliser les informations dans une perspective de renseignement afin de freiner les FFI à un niveau tactique et opérationnel.
- Le calendrier du projet n'a permis qu'un test pilote limité des méthodologies, c'est pourquoi seules quelques-unes ont été sélectionnées (couplé aux problèmes de disponibilité des données mentionnés ci-dessus).
- Les méthodes #1 et #2 doivent être utilisées en tant que méthodes complémentaires (également alignées sur la classification par niveau des méthodes, voir le tableau n°1).
- La formation et le processus pilote ont été très utiles pour contribuer à l'engagement des parties prenantes, à la création de structures de gouvernance pour mesurer (et freiner) les FFI.

Expérience et enseignements tirés

Les résultats préliminaires des activités de test pilote confirment la faisabilité de la tâche, mais il reste des défis à relever pour coordonner l'accès et l'utilisation des données, la collaboration entre plusieurs entités et l'exercice d'estimation. Les premiers retours d'information montrent que le soutien des

consultants nationaux, la formation dispensée par les organisations internationales et l'intégration des institutions nationales dans le GTT sont cruciaux pour la compilation des statistiques sur les FFI, tout ceci a été encore compliqué par les restrictions COVID-19 en 2021-2022.

Certains pays ont indiqué que les délais de pilotage étaient très limités, associés à des demandes concurrentes qui ont eu un impact sur la production, l'approbation/validation et la publication des résultats. Le travail de mesure doit être formalisé et approuvé sur le plan politique, les fonctionnaires devant l'intégrer dans leurs activités quotidiennes. L'incorporation dans les activités quotidiennes rend ce travail durable. Néanmoins, le résultat des estimations des pays est un jalon et une première étape importante vers des efforts supplémentaires pour valider, affiner et publier les résultats.

Quelques pays ont partagé leurs résultats préliminaires lors de l'événement de clôture, tandis que d'autres devaient encore valider leurs résultats à travers leurs différentes structures de gouvernance.

Les résultats préliminaires du Burkina Faso indiquent la présence de FFI dans le commerce d'exportation. Par exemple, dans le secteur de l'or, des transactions illicites ont lieu entre le Burkina Faso et l'Ouganda, ainsi qu'avec la Suisse. D'autres produits de base ont également été identifiés comme étant sujets aux FFI, tels que le zinc, le sésame, les boissons ou les carburants.

En Namibie, l'étude pilote a analysé les flux illicites liés à la fausse facturation commerciale et a révélé des montants conséquents de financement illicite sortant et entrant dans le pays, liés à six produits sélectionnés : diamants, diesel, essence, or, uranium et poisson.

Le Nigeria, quant à lui, a étudié la répartition mondiale des bénéfices des multinationales et des impôts sur les sociétés pour mieux comprendre le transfert de bénéfices, où le secteur pétrolier est le plus touché par les FFI. Les résultats ont montré que les bénéfices sont transférés dans différents pays, principalement dans des paradis fiscaux. Certaines EMN effectuent exclusivement des transferts vers des filiales dans des pays qui entrent dans la catégorie des pays vulnérables, ce qui implique que ces EMN n'effectuent des transferts que vers des filiales situées dans des paradis fiscaux.

Quelques pays ont décidé de ne pas partager leurs résultats et informations pour le moment en raison de la confidentialité et de la sensibilité de ces derniers. En acquérant plus d'expérience et en continuant à renforcer leur capacité et la robustesse des estimations, ils augmenteront leur fiabilité lors de leur diffusion publique. La transparence étant un élément clé de la lutte contre les FFI aux niveaux national et international, des efforts pour encourager le partage des résultats et la publication de statistiques officielles sur les FFI sont attendus par les agences nationales et internationales.

Néanmoins, les éléments suivants peuvent être observés sur la base des travaux et des résultats préliminaires des onze pays pilotes:

- La plupart des pays semblent avoir identifié les industries extractives (par exemple, l'exploitation minière de l'or, des diamants ou du cuivre ; la pêche ; l'industrie pétrolière) comme les activités les plus sujettes aux FFI fiscaux et commerciaux, qu'il s'agisse de détournement de fonds ou de transfert de bénéfices par les multinationales.
- En outre, dans plusieurs pays, des conditions économiques et de marché spécifiques limitent également l'application de certaines méthodes, par exemple, certains secteurs importants

(comme l'exploitation minière) étant entièrement dominés par des multinationales, ce qui fait qu'aucune unité nationale n'a pu être identifiée pour former un groupe de contrôle.

- Bien que les industries extractives semblent être principalement visées et les plus fortement impactées par les flux sortants de FFI, d'autres types de FFI fiscaux et commerciaux ont également été identifiés (par exemple, d'autres matériels). Les valeurs les plus élevées font état de montants de FFI atteignant plus de 60 % du commerce total, voire dans certains cas près d'un cinquième du PIB national, bien que les estimations soient encore dans une phase très préliminaire et nécessitent des vérifications supplémentaires.
- Les pays pilotes ont également souligné l'importance d'assurer des itérations dans les processus d'estimation et d'apporter de petites améliorations à la mesure des FFI (dans le cadre des directives), créant ainsi des communautés de pratique d'apprentissage qui contribuent à l'adaptation des directives méthodologiques.
- Le partage d'informations entre les autorités au sein des pays (inter-pays) est crucial et a été signalé comme une leçon importante. De même, le partage d'informations entre pays (extra-pays) est essentiel pour comprendre les risques, les disparités de données commerciales qui sont importantes pour informer les interventions institutionnelles visant à freiner les FFI. Cela inclut le partage d'informations avec les pays pilotes par le biais d'une communauté de pratique au niveau bilatéral, régional et mondial.
- Une Communauté de pratique sur les FFI a été préconisée parmi les pays pilotes comme une plateforme permettant aux pays d'apprendre les uns des autres, de partager des informations et des meilleures pratiques sur la réduction des FFI concernant des secteurs et des pays particuliers, ou sur les questions de données et les différentes méthodes, etc. En outre, quelques pays ont créé des sous-comités pour traiter des diverses méthodes de mesure ou se concentrer sur des secteurs particuliers, des questions statistiques ou économiques. Les sous-comités représentent une leçon utile qui peut être utilisée pour se concentrer sur des méthodes de mesure spécifiques, sur les questions de confidentialité des données, ou sur des projets ou contenus spécifiques, etc...
- En outre, des ressources doivent être allouées pour garantir que ces GTT sur la mesure deviennent permanents. Il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités et le soutien grâce à l'expertise technique de la CEA, de la CNUCED et de l'ONU DC (et de leurs experts). Cela affecte la durabilité du travail à venir.

6. Poursuite du travail dans les différents pays et au niveau mondial

Si certains éléments des FFI sont plus facilement mesurables, d'autres sont très difficiles à estimer, notamment la corruption, l'abus de fonctions, l'enrichissement illicite et les pratiques fiscales illicites. Les projets pilotes nationaux sont essentiels pour renforcer la capacité à mesurer les FFI et tester la faisabilité de la mesure. L'expérience acquise au cours des projets pilotes nationaux montre la voie à suivre pour s'attaquer à la mesure des FFI.

Il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités et le soutien grâce à l'expertise technique de la CEA, de la CNUCED et de l'ONU DC (et de leurs experts). Un soutien technique supplémentaire est

nécessaire en termes de formation des autorités responsables pour renforcer leurs capacités, afin de mesurer et de suivre les FFI, et de formation d'un panel d'experts nationaux sur les différentes méthodes d'évaluation pour assurer la production de rapports annuels de suivi des indicateurs 16.4 des ODD. Un soutien financier pour l'acquisition d'équipements logiciels informatisés qui amélioreront les performances des systèmes de données et un renforcement continu des capacités pour une assistance à long terme dans la formation statistique des experts nationaux sont également nécessaires. Les étapes suivantes comprennent également un soutien technique et financier pour la diffusion des résultats, la sécurisation des données sensibles, la sensibilisation et la conscientisation dans les forums gouvernementaux de haut niveau et d'autres parties prenantes.

Le travail de mesure doit être formalisé et approuvé au niveau politique, l'incorporation du travail dans les activités quotidiennes des responsables gouvernementaux rend ce travail durable. En outre, des ressources doivent être allouées pour garantir que le travail de mesure des GTT soit rendu permanent.

La mesure des FFI est la première étape de l'identification des menaces et des risques liés à ces derniers. Ce travail doit se poursuivre et s'étendre, avec des étapes supplémentaires couvrant également la réalisation d'un profil de risque pays sur les FFI, qui informera les processus politiques visant à les freiner. Ce travail envisage également de s'associer à la Commission de l'Union africaine (CUA), au Forum africain de l'administration fiscale (ATAF), à la Banque africaine de développement (BAD), au Réseau pour la justice fiscale en Afrique (TJNA), au Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur les FFI et à d'autres parties prenantes similaires dans le monde et dans d'autres régions. Les tout premiers projets pilotes ont permis de développer des outils, des approches et ont testé les premières méthodes de mesure des FFI. Ainsi, des outils et des méthodes affinés peuvent être mis à la disposition de tous les pays intéressés pour une utilisation mondiale. Afin de sensibiliser le public, la CNUCED a publié son rapport annuel *SDG Pulse* (CNUCED, 2022a) qui passe en revue les travaux réalisés jusqu'à présent sur la mesure statistique des FFI et ses essais pilotes, et a lancé son premier document CNUCED en action (CNUCED, 2022b) sur les FFI. Ce dernier montre les résultats mesurables de la mise en œuvre des projets sur la mesure des FFI.

La CNUCED et la CEA ont également participé à plusieurs événements présentant les résultats du projet avec de nombreuses parties prenantes. La Conférence de clôture des activités pilotes organisée en juin 2022, à Addis Abeba, a fourni la première plateforme aux pays pionniers pour partager leur expérience et les leçons apprises avec des parties externes telles que la CUA, l'ATAF, la TJNA, pour n'en citer que quelques-unes. En outre, une table ronde sur les flux financiers illicites a permis de partager les premiers résultats des activités pilotes avec la communauté internationale lors du [2e Forum sur le commerce illicite de la CNUCED](#), en septembre 2022, à Genève. Le panel a discuté des expériences et des leçons apprises en Égypte et en Zambie, ainsi que régionalement en Afrique et en Asie. Les délégués ont félicité les pays pour leur travail de pionnier dans ce domaine très difficile et ont souligné l'importance d'une information de haute qualité pour une action politique plus ciblée et efficace. En outre, une session séparée a été organisée lors de la 10e Conférence panafricaine sur les FFI et la fiscalité en septembre 2022, à Lusaka, en Zambie. La Zambie et la Namibie ont présenté leur expérience et les premiers résultats du processus d'estimation à des représentants d'autres pays et à des organisations non gouvernementales (ONG) africaines et internationales, en les sensibilisant à la nécessité de fournir aux gouvernements des estimations de qualité pour les actions politiques.

En outre, un projet mondial de développement des capacités des Nations unies débutera en 2023, en s'appuyant sur le soutien méthodologique, les conseils et la formation de la CNUCED et de l'ONUDD. Il

sera mené en coordination par la CEA avec toutes les commissions régionales des Nations unies. Le projet renforcera la capacité des pays en développement de toutes les régions à mesurer et à endiguer les FFI, à améliorer les capacités d'enquête et d'analyse et à améliorer la mobilisation des ressources nationales pour renforcer la résilience socio-économique afin de poursuivre l'agenda 2030.

La CNUCED et l'ONUDC invitent tous les pays intéressés à tester la mesure des FFI qui affectent le plus leur économie. L'estimation des FFI ne permettra pas seulement de clarifier leur étendue, mais aussi d'améliorer la qualité des statistiques macroéconomiques clés, comme le PIB, en améliorant leur couverture et leur exhaustivité.

Par ailleurs, l'estimation des FFI contribuera également à améliorer l'agenda politique et les actions visant à réduire les inégalités économiques et à renforcer les droits humains fondamentaux pour tous. Les FFI mettent perpétuellement en danger les droits de l'homme tels que le droit à la protection sociale, à un niveau de vie adéquat et au meilleur état de bien-être physique et mental possible ; le droit à l'éducation et à la jouissance des avantages de la liberté culturelle et du progrès scientifique ; le droit à l'égalité devant la loi ; le droit de travailler dans des conditions justes et favorables ; et la liberté d'opinion et d'expression, pour n'en citer que quelques-uns.

L'extrême pauvreté crée une population marginalisée qui n'a pas accès aux droits humains fondamentaux. Lorsque la richesse est transférée illicitement à l'étranger, cela a un impact direct sur la croissance et la création d'emplois des pays (Shubert, 2015). Les dépenses nationales dans les services sociaux, les soins de santé, ainsi que l'éducation sont menacées. Les pays africains, par exemple, dont les FFI sont élevés dépenseront en moyenne 25 % de moins pour la santé et 58 % de moins pour l'éducation (CNUCED, 2020).

L'évasion fiscale, l'évitement fiscal et tous les autres mécanismes qui privent les pays de leurs recettes fiscales violent les droits humains fondamentaux, et plus particulièrement les droits des femmes. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les conditions de vie des femmes dans le monde entier, renforçant les déséquilibres des tâches familiales et domestiques non rémunérées. Les gouvernements nationaux, principalement dans les pays qui se situent dans la partie sud de la planète, qui sont privés de ces revenus, aggravés par la présence de FFI, sont privés des ressources à investir dans des services publics s'attaquant aux inégalités entre les sexes et à la pauvreté (ActionAid International, 2022).

Le groupe de travail sur les statistiques poursuivra ses travaux afin de soutenir les pays dans les essais pilotes de mesure des FFI en vue d'élaborer un cadre statistique mondial pour la mesure des flux financiers illicites, assorti d'orientations pratiques et méthodologiques conformes au cadre conceptuel. Ce cadre comprendra une classification des activités générant des FFI, liée aux concepts de SCN et de BdP, ainsi que des méthodes recommandées pour mesurer les différents types de FFI dans l'indicateur 16.4.1 des ODD.

Les travaux futurs viseront également à développer une mesure plus fine des FFI afin de soutenir l'action politique et, dans le même temps, à mettre au point des méthodes permettant d'agréger les estimations des différents types de FFI en un seul indicateur des ODD, par exemple pour corriger le double comptage. À l'avenir, il pourrait être intéressant d'explorer la mesure des FFI en tant que compte satellite en considérant les concepts et définitions des comptes nationaux.

7. Recommandations et outils pour mesurer les FFI

Les directives méthodologiques (CNUCED, 2021) ont proposé des techniques de mesure pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux, mais ont également fourni des conseils aux autorités nationales. Celles-ci couvrent six étapes à suivre pour produire des statistiques nationales sur les FFI, à savoir : l'évaluation initiale du risque de FFI et le recensement des organismes nationaux compétents pour mesurer les FFI dans un pays, l'examen de la disponibilité des données et le choix des méthodes appropriées, et enfin la réalisation de la mesure et la compilation des statistiques sur les FFI, y compris leur diffusion (voir section 4).

À chacune de ces étapes, des outils destinés à soutenir les autorités nationales à les traiter sont conçus dans le cadre des directives méthodologiques et mis à la disposition des parties prenantes intéressées. Ces outils, présentés dans l'illustration n°6 selon les six étapes, sont les suivants :

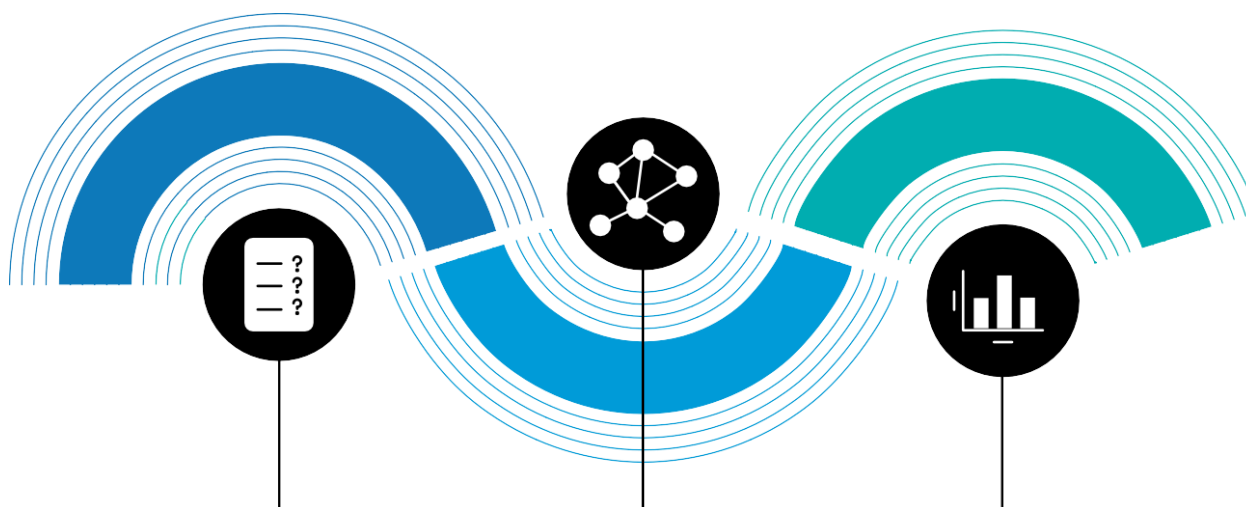
- **Le questionnaire d'auto-évaluation** sert à recueillir des informations pertinentes au niveau national, afin de procéder à une évaluation complète du risque de FFI et à une cartographie du système national d'agences.
- **Le modèle d'évaluation des risques FFI** définit les domaines sur lesquels il faut se concentrer pour identifier les risques de FFI dans un pays. Ces domaines sont les suivants : identification - contexte des FFI (tels que l'économie formelle et informelle, les vulnérabilités du système financier, l'écart fiscal, les flux commerciaux), analyse - évaluation des FFI (catégories et types d'activités qui engendrent des FFI, catalyseurs, probabilité et effets des FFI), et évaluation - réponse aux FFI (gouvernance, priorités pour le travail statistique).
- **L'outil de cartographie des agences nationales** a été conçu pour aider à identifier et à cartographier les différentes agences nationales pertinentes pour la compilation des statistiques FFI, y compris leurs rôles dans le processus.
- **Le tableau d'examen de la disponibilité et de la qualité des données par méthode** a été conçu pour aider à évaluer la disponibilité et la qualité des données. Il comprend une liste indicative de variables pour chaque méthode, la sélection finale dépendant de l'environnement national des données. Les éléments de l'évaluation comprennent la fréquence, l'actualité, l'accès, la couverture, la granularité, l'interopérabilité/le format (liaison), l'adéquation à l'objectif et la disponibilité.
- **Les critères de notation du cadre d'évaluation de la qualité des méthodes**, développent les critères et le système de notation du cadre d'évaluation permettant d'évaluer chaque méthode du point de vue de la robustesse, des données sources et des résultats. Il sert d'outil d'orientation pour classer les méthodes par niveau.
- **Des fiches d'information sur les méthodes** qui synthétisent le concept, les points forts et les limites de la méthode, les exigences en matière de données et d'autres informations pertinentes pour l'application d'une méthode spécifique.
- Le modèle **de plan d'action** définit les étapes de la mesure future des FFI dans le pays, en identifiant les mesures à prendre pour améliorer l'infrastructure des données et la capacité statistique des agences, en se concentrant sur les coûts, le temps et l'impact des efforts

nécessaires, mais aussi sur la répartition du travail (agences principales et agences contributrices) ainsi que sur le calendrier.

- **Modèle de rapport d'étude préliminaire** destiné à étayer le rapport final du test pilote, couvrant les mesures adoptées, mais en se concentrant sur les défis, les enseignements tirés et les recommandations pour les travaux ultérieurs.
- **Le plan de travail proposé** définit les étapes à suivre dans le processus et les relie à des activités plus détaillées, les organismes impliqués, en identifiant les dates de début et de fin du travail.

Le mandat du GTT expose l'introduction, son objectif, ainsi que les activités et les résultats prévus, y compris le calendrier de l'ensemble de ses travaux. Les membres sont également mentionnés.

Illustration n°6. Outils utilisés dans les étapes de mesure des flux financiers illicites à l'aide des Directives méthodologiques (CNUCED, 2021)



Étape 1

Auto-évaluation avec estimation initiale du risque FFI

Outils utilisés

- Questionnaire d'auto-évaluation pour préparer la mesure des FFI
- Modèle d'évaluation du risque FFI

Étape 2

Cartographie des agences nationales et de leurs rôles

Outils utilisés

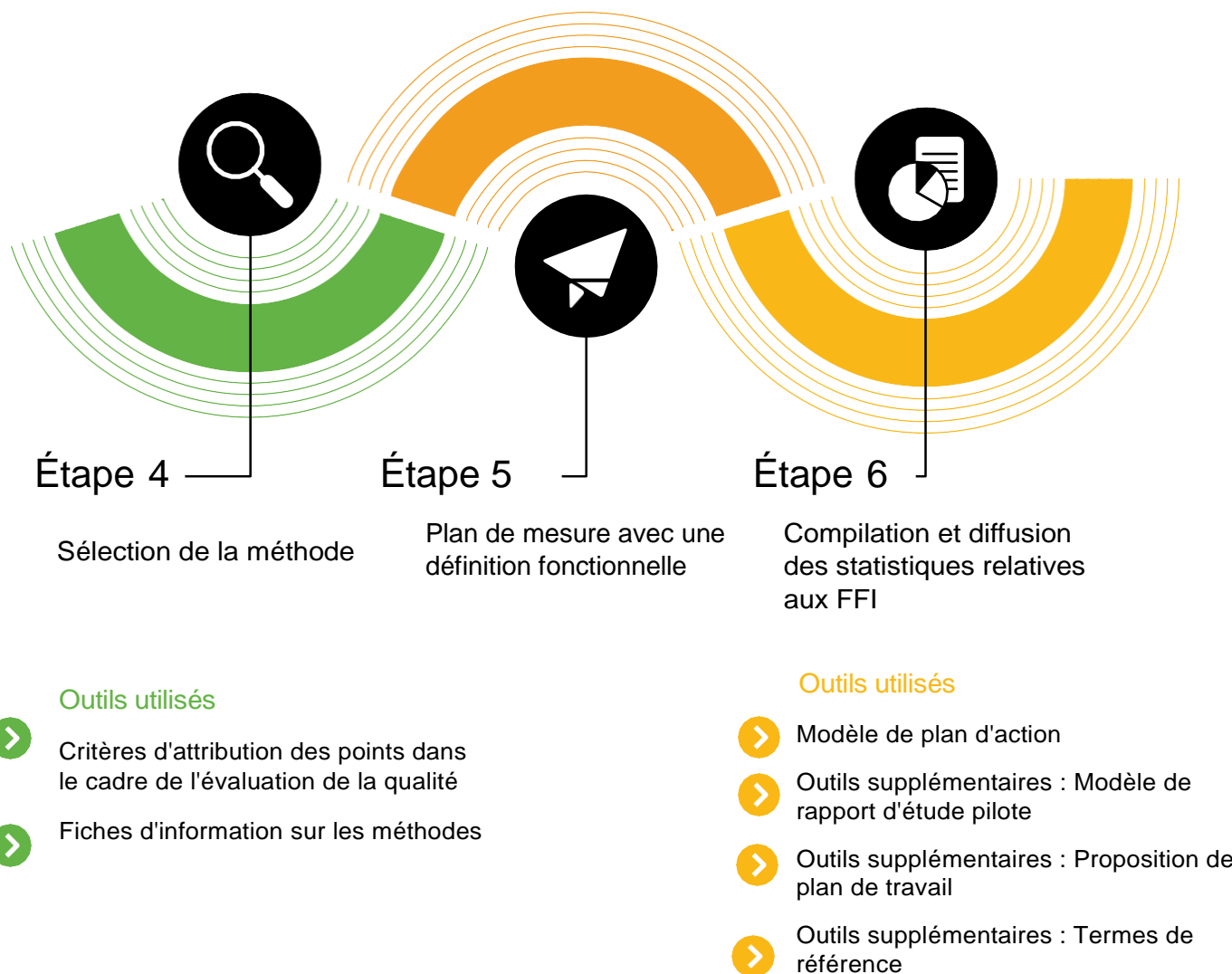
- Cartographie des agences nationales

Étape 3

Examen de la disponibilité et de la qualité des données par méthode

Outils utilisés

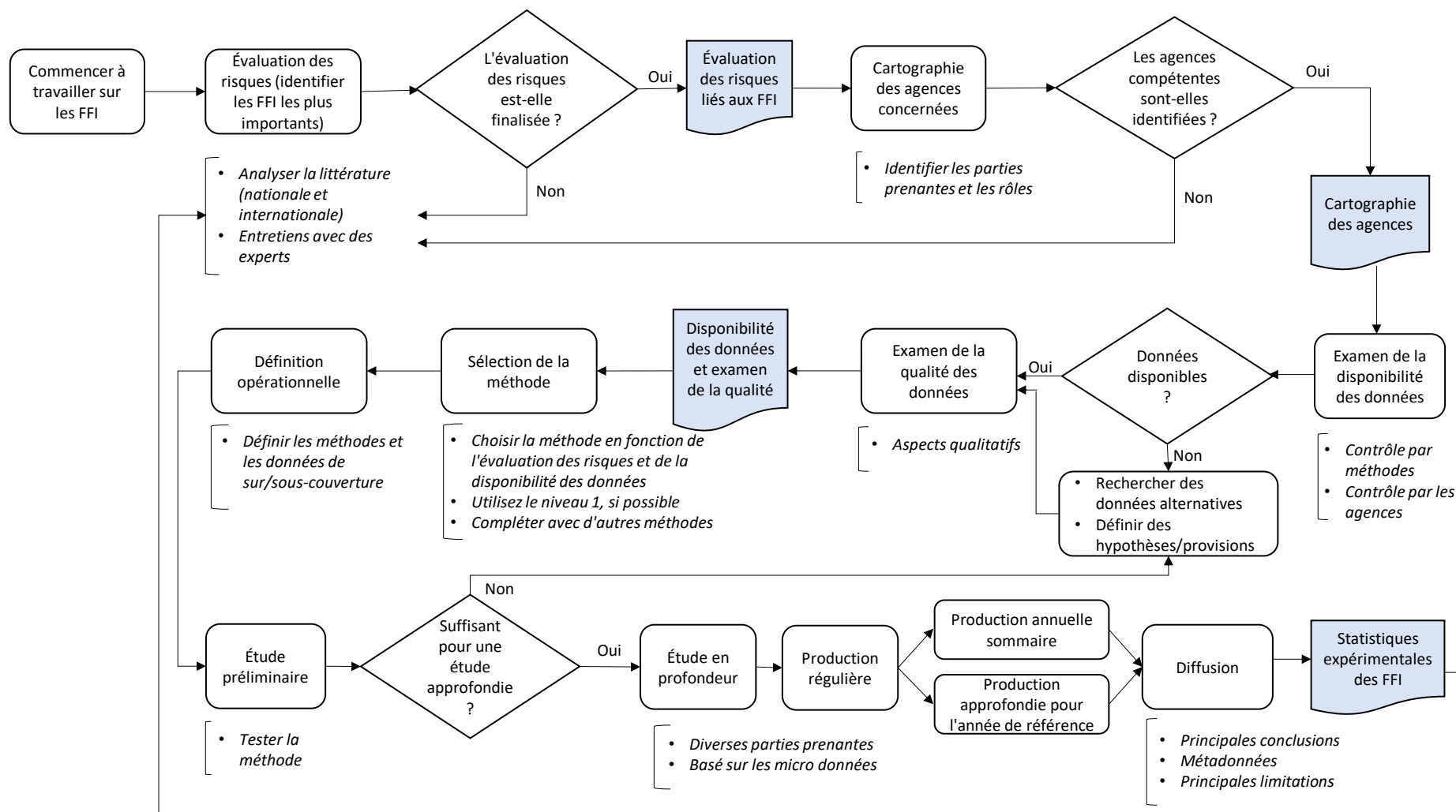
- Examen de la disponibilité et de la qualité des données selon la méthode



Source : CNUCED et Commission économique pour l'Afrique

Le guide schématique du processus de mesure des FFI est représenté par un flux de travail pour compiler les statistiques FFI cf. illustration n° 7. Il faut souligner la nature itérative de l'exercice de mesure, qui s'appuie sur des informations supplémentaires à chaque étape, ce qui renforce la fiabilité de l'ensemble du processus d'élaboration des statistiques sur les FFI, en commençant par des études préliminaires sur ceux-ci et en mettant progressivement en place une production régulière de statistiques. Ces dernières prévoient également une production approfondie pour l'année de base, les années situées entre les années de base étant couvertes par une production annuelle, légère. L'amélioration continue est la clé de la mesure des FFI.

Illustration n°7. Flux de travail permettant de compiler les statistiques sur les flux financiers illicites



Source: (CNUCED, 2021)

Références

- ActionAid International (2022). Input to Independent Expert on the effects of foreign debt and other related international financial obligations of States on the full enjoyment of all human rights, particularly economic, social and cultural rights on the Call for Contributions 'Taxation, illicit financial flows and human rights.' Available at <https://owncloud.unog.ch/s/gGIS53g4e3T6y3n/download?path=%2FCivil%20society&files=ActionAid%20International%20submission%20to%20IE%20debt%20tax%20IFFs%20and%20HRs%20-%20May%202022%20Final.docx>.
- IMF (2018). Preliminary report of the task force on informal economy. Available at <https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2018/pdf/18-10.pdf> (accessed 5 April 2022).
- Shubert E (2015). Illicit Financial Flows, tax and human rights. Available at <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/IEDebt/IllicitFinancialFlowsConsultation/BackgroundPaperFinal.pdf>.
- UNCTAD (2020). Economic Development in Africa Report 2020. Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development in Africa. No. Sales No. E.20.II.D.21. United Nations Publication. Geneva. (accessed 17 May 2021).
- UNCTAD (2021). Methodological Guidelines to Measure Tax and Commercial IFFs for pilot testing. Available at <https://unctad.org/webflyer/methodological-guidelines-measure-tax-and-commercial-illicit-financial-flows-methods-pilot> (accessed 17 May 2022).
- UNCTAD (2022a). SDG Pulse 2022: Statistical measurement of illicit financial flows. (accessed 5 August 2022).
- UNCTAD (2022b). SDG Pulse 2022. UNCTAD leads global efforts to measure illicit financial flows jointly with UNODC.
- UNCTAD and UNODC (2020). Conceptual framework for the measurement of illicit financial flows. Available at https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/IFF/IFF_Conceptual_Framework_for_publication_15Oct.pdf (accessed 5 April 2022).
- United Nations (2014). Fundamental Principles of Official Statistics. General Assembly resolution. A/RES/68/261. Available at <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx> (accessed 5 April 2022).
- United Nations (2015). Report of the third international conference on financing for development. A/CONF.227/20. Addis Ababa. 3 August. (accessed 20 March 2021).

United Nations (2017a). Resolution adopted by the General Assembly on 6 July 2017 on the Work of the Statistical Commission pertaining to the 2030 Agenda for Sustainable Development. A/RES/71/313. New York. (accessed 5 April 2022).

United Nations (2017b). Global indicator framework for the Sustainable Development Goals and targets of the 2030 Agenda for Sustainable Development. A/RES/71/313. New York. 10 July. (accessed 5 April 2022).

United Nations (2020). Financing for the Development in the Era of COVID-19 and Beyond Initiative (FFDI). Available at <https://www.un.org/en/coronavirus/financing-development> (accessed 6 May 2022).

United Nations (2021). Financial Integrity for Sustainable Development. Report of the High Level Panel on International Financial Accountability, Transparency and Integrity for Achieving the 2030 Agenda. Available at <https://www.factipanel.org/reports> (accessed 5 April 2022).

United Nations. Economic Commission for Africa (2015). Illicit financial flows from Africa: report of the High Level Panel on illicit financial flows from Africa. Available at <https://repository.uneca.org/handle/10855/22695>.

UNODC (2004). United Nations Convention Against Corruption. A/RES/58/4. New York. (accessed 5 April 2022).

UNODC (2015). International Classification of Crime for Statistical Purposes, Version 1.0. UNODC. Vienna. (accessed 5 April 2022).

UNSC (2022). 53rd Session, Draft decisions. United Nations Statistical Commission. (accessed 4 April 2022).